

JUSTICE

BRUXELLES

844 DÉTENUS PLACÉS sous surveillance électronique

► Une géolocalisation permet de suivre ceux qui n'ont pas encore été condamnés

► L'année 2017 verra probablement le nombre de détentions à domicile grimper en flèche. Et pour cause, depuis le printemps dernier, les juges ont comme possibilité d'infliger la surveillance électronique comme peine autonome.

On compte déjà en ce mois de février pas moins de 844 personnes placées sous bracelet, côté francophone du pays. Rappelons que depuis deux ans, la surveillance électronique est devenue une compétence communautaire, relevant ainsi de l'administration des Maisons de justice, sous la tutelle du ministre PS Rachid Madrane.

Parmi les 844 personnes sous bracelet, on compte des condamnés mais aussi des prévenus. Les premiers sont équipés d'un bracelet autour de la cheville, relié à une box à domicile. Les seconds, ceux qui sont en détention préventive à la maison, disposent d'un bracelet similaire mais équipé d'un GPS. De quoi localiser à tout moment ces prévenus qui, sous surveillance électronique à la maison, ne peuvent sortir que dans le but d'accomplir des actes liés à leur dossier (convocation chez un juge d'instruction, audition à la police, etc.).

OPÉRATIONNEL 24 H sur 24, tout au long de l'année, le Centre de surveillance électronique (CSE) est chargé de veiller à la bonne application de système de détention à domicile. Un système bien moins coûteux que l'incarcération classique. Les frais de fonctionnement sont en effet limités tout comme ceux liés à l'entretien du détenu (nourriture, douche, etc) qui, là, sont carrément nuls.

Ce système comporte aussi des failles. Plus facile en effet pour un condamné de prendre la fuite en débranchant son bracelet qu'en franchissant le mur d'une prison. Mais les incidents sont relativement limités à ce niveau.

Précisons enfin que si en Fédération Wallonie-Bruxelles, la communautarisation de cette compétence n'a globalement pas eu d'incidence, au nord du pays en revanche, elle a fait chuter le nombre de placements sous surveillance électronique.

N.Ben.

2.550

C'est le nombre de personnes placées sous bracelet électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016.